



PRÉFET
DE LA SARTHE

Le 7 décembre 2018

Publication d'une liste d'élevages IED par Greenpeace : le préfet met en garde contre l'assimilation de ces élevages à des « fermes-usines »

L'association Greenpeace a publié la semaine dernière une carte avec la liste des élevages soumis à la directive sur les émissions industrielles (IED), indiquant pour la Sarthe 91 élevages, essentiellement de volailles et de porcs.

Cette liste a été extraite de la base de données des installations classées publiée sur le site du Ministère de la transition écologique et solidaire, répondant à une obligation légale de publication des installations soumises à autorisation et à enregistrement, comme l'a confirmé la DREAL auprès du préfet immédiatement alerté.

Les données mises en ligne par Greenpeace qui concernaient une grande variété d'établissements agricoles, n'avaient pas été vérifiées et comportaient des erreurs. L'association Greenpeace a d'ailleurs reconnu les faits et a retiré de son site cette carte pointant nommément des élevages qualifiés de « fermes-usines », tout en présentant ses excuses auprès des éleveurs qui auraient pu être ainsi stigmatisés et dénonçant tout acte de violence qui aurait pu en découler.

Le préfet met en garde par avance contre toute interprétation de ces données qui assimilerait ces élevages sarthois à des « fermes-usines » et contre les mises en causes qui en résulteraient, et plus encore contre toute intrusion comme cela a pu se produire dans d'autres départements de la région.

En Sarthe, il est comptabilisé plus de 1600 élevages de volailles et de porcs. Il s'agit d'élevages à taille humaine et pour l'essentiel d'exploitations familiales, orientées pour beaucoup dans la production de qualité (comme le label rouge des volailles de Loué -845 élevages dont 72 bio-, le porc cénomans -70 éleveurs- et le porc de la filière bleu-blanc-cœur). D'autre part, la taille moyenne des élevages de poules pondeuses en Sarthe s'établit à 6 100 poules soit 30 fois moins que les 185 000 cités dans l'exemple mis en exergue par cette association. S'agissant des élevages de porcs, elle s'établit à 1 000 animaux par élevage soit 26 fois moins que dans l'autre exemple cité par cette association.

Dès lors, il apparaît inapproprié de considérer toutes les installations agricoles recensées comme des « fermes-usines », ce terme renvoyant à des élevages de taille bien supérieure.

En outre, les 91 élevages les plus importants (ces élevages IED qui représentent moins de 6 % des 1600 élevages sarthois) sont régulièrement contrôlés au titre de la protection de l'environnement (au moins une fois tous les 3 ans, soit 30 contrôles réalisés par an) et aucun de ces contrôles n'a donné lieu à une quelconque suite administrative ou pénale. Ils bénéficient d'une autorisation préfectorale qui peut être remise en cause selon les résultats de ces contrôles. De surcroît, ces élevages sont soumis à la mise en application des meilleures techniques disponibles (MTD), qui permettent de limiter les nuisances des effluents sur l'environnement.